

Malakoff, le 11 avril 2014

Décision n° 24/2014 portant attribution de fonctions de directeur de centre par intérim

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Philippe Cartignies assure, à compter de ce jour, l'intérim des fonctions de directeur du centre EPIDE de Cambrai.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

